

BRESSON *Mag'*

DOSSIER

*La nature...
en action*

Page 20

Antenne-relais
à Bresson

Page 6

Portrait

Ladislav Horvath

Page 19

La vie des associations

Page 14

Vie scolaire

Page 27



ÉDITO



Chères Bressonnaises et chers Bressonnais,

Notre dossier a été pensé grâce aux actions que vous menez et engagez de manière positive et constructive pour l'environnement. Chacun, à son échelle, a le pouvoir d'influencer le monde qui l'entoure et de contribuer à son amélioration. En adoptant dès notre plus jeune âge, des comportements responsables, solidaires et engagés, nous pouvons tous jouer un rôle significatif dans la construction d'un avenir meilleur pour notre communauté et pour notre planète.

La nature, apporte de nombreux services écosystémiques : rafraîchissement, réduction de l'imperméabilisation des sols, préservation de la biodiversité et un cadre verdoyant que nous chérissons, comme certaines associations qui y travaillent.

La première édition d'Halloween, l'arrivée du premier conseil municipal des enfants de l'école de Bresson, jusqu'aux informations sur les projets de réseaux de téléphonie... tout cela vous le trouverez dans ce numéro.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Audrey GUYOMARD
Maire de Bresson

BRESSON

Actions **municipales** /3

L'urbanisme /10

La vie à **Bresson** /11

Patrimoine /12

Les **associations** /14

Dossier : La nature en action /20

La vie **scolaire** /27

Vie **économique** /26

Action **sociale** /28

Grenoble-Alpes **Métropole** /30

Brèves /31

Agenda /32

Etat civil /32

Informations pratiques /32



Journée du patrimoine : "Les trésors invisibles de Bresson"



Cette année encore, les Journées du patrimoine ont été une véritable réussite !

Le groupe patrimoine a décidé de faire découvrir à tous, des œuvres et des curiosités qui n'avaient jusque-là jamais été rendues publiques.

Le dimanche 22 Septembre, durant 1h30, les portes des services techniques de la mairie qui se trouvent dans les anciennes écuries du château ont été ouvertes à tous. Elles ont dévoilé les peintures murales réalisées avec talent par les militaires français en faction à Bresson en 1939. A l'approche de Noël, afin de se divertir un peu, le régiment décide d'organiser une fête avec un spectacle. Ils installent ainsi dans l'orangerie une grande scène et ils décorent les murs avec ces belles peintures. Ces dernières sont magnifiquement conservées. Maurice ARGOUD, vice-doyen du village dans un magnifique témoignage présenté sur des panneaux raconte comment il a vécu la guerre à Bresson en tant que jeune garçon. Il a assisté à cette soirée avec un enthousiasme que l'on retrouve dans ses yeux lorsqu'il nous raconte.

Ensuite, rendez-vous était pris en haut du village devant le four à pain de la rue du bois pour découvrir avec Yves STUCKI, le spécialiste de la commune pour les questions de gestion des sources d'eau. Le groupe patrimoine a introduit cette visite en expliquant l'importance des sources dans les propriétés avant l'avènement de l'eau courante. Puis Yves a emmené le groupe nombreux parcourir le trajet des sources. Les portes d'accès aux sources ont été ouvertes et chacun a pu observer les tunnels qui ont été creusés ainsi que les conduits de pierre des sources avec leur doses de calcaire.

Il même été introduit en haut de la source une dose de colorant (non toxique bien entendu) jaune dans le haut des sources et tous les participants ont observés au bout de quelques minutes la bouche du visage de la fontaine de la mairie recracher une eau colorée. Le chemin suivi était donc bien le bon !

Cette belle matinée à laquelle une petite centaine de personnes ont participé a été conclue par un sirop garni d'eau... potable offert par la mairie.

Merci à tous les participants pour votre enthousiasme, merci au groupe patrimoine Lucile, Marie, Joëlle, Patrick et Hélène pour ces initiatives qui nous rappellent que notre village est beau et enfin et surtout aux services techniques, particulièrement à Yves STUCKI pour leur participation active et efficace lors de ces deux manifestations.





Forum des associations 4ème édition



Retour sur notre forum "à l'assaut" des associations Bressonnaises qui a eu lieu le 05 septembre 2024.

C'est toujours durant notre "p'tit marché" de Bresson que ce temps fort des associations a eu lieu. Vous étiez nombreux à venir découvrir le tissu associatif dense et diversifié qu'est le nôtre. Il y avait la présence des bénévoles de la Bibliothèque, du Club de tennis, de Spiridon, de Lud'anim, de Graphe, de l'Atelier des 3A, de Citoyens vigilants, de Bres'song, de J'm'attaque au stock de déchets plastiques, du Comité d'animation et l'invité d'honneur le Golf de Bresson.

M. Grégory MANOUKIAN, de Radio Passion a cette année encore magnifiquement animé avec ses interviews, ses rencontres et ses présentations des différentes asso'.

Cette année encore notre forum a permis à tous les Bressonnais présents de venir découvrir les différentes activités proposées.

Rendez-vous l'année prochaine pour un forum des associations exceptionnel car il fêtera ses 5 ans !





Cours de Gym du lundi et mardi : Une rentrée sportive réussie !

Dans le Bresson Mag' n°45 de juillet dernier, nous vous présentions les activités sportives proposées par la commune : gymnastique les lundis de 18h30 à 19h30 et latino training les mardis de 18h30 à 20h.

Un nombre d'inscription dépassant nos attentes, nous ont poussé à ouvrir un second créneau de gymnastique les lundis soir de 17h15 à 18h15. Il reste encore quelques places sur ce créneau si vous cela vous intéresse.

N'hésitez à vous rapprocher de l'accueil de la mairie pour tout complément d'information.



Conférence Graphe : L'albâtre, la pierre des rois est passée à Bresson



L'Association Graphe et M. Marc MINGAT en partenariat avec la mairie ont proposé samedi 9 novembre une conférence de M. Robert AILLAUD, l'homme qui a découvert que la plupart des statues en albâtre viennent de Notre-Dame-de-Mésage. La salle des mariages était pleine, plus un siège de libre pour venir écouter M. AILLAUD qui a raconté comment au hasard d'une visite et après des années de travail et de recherches, il a pu faire valoir la provenance de l'albâtre de nombreuses œuvres nationales. L'albâtre est une belle pierre ressemblant de près au marbre. Vous pouvez trouver la passionnante bande dessinée racontant l'histoire de cette Pierre des Rois à la bibliothèque de Bresson. Merci pour cette initiative passionnante. Nous attendons avec impatience la prochaine proposition de conférence.

En 2025 : Fêtons les 80 ans du 8 mai 1945

Célébrer les 80 ans de l'armistice de 1945 revêt une importance particulière pour plusieurs raisons. Cet événement marquant a non seulement mis fin à des années de conflit dévastateur, mais il a également ouvert la voie à une nouvelle ère de paix et de reconstruction en Europe et dans le monde.

Tout d'abord, commémorer cet armistice permet de rendre hommage aux millions de personnes qui ont souffert et perdu la vie durant la Seconde Guerre mondiale. C'est une occasion de se souvenir des sacrifices consentis par les soldats et les civils, ainsi que des leçons tirées de cette période sombre de l'histoire. En honorant leur mémoire, nous ren-

forçons notre engagement envers la paix et la réconciliation. Cette célébration est un moment propice pour réfléchir aux valeurs de liberté, de démocratie et de solidarité qui ont émergé après la guerre. Célébrer les 80 ans de l'armistice est également l'occasion d'éduquer les nouvelles générations sur l'importance de l'histoire. C'est un rappel que la paix n'est jamais acquise et qu'elle nécessite un engagement constant de notre part.

Aussi nous préparons pour cette journée avec la commission patrimoine certains élus et quelques habitants différents temps forts militaires, ludiques, festifs... Les petits élus du conseil municipal des enfants comme certaines associations seront mis à contribution pour faire de cette journée, un bel anniversaire.

Le programme vous sera présenté prochainement mais d'ores et déjà réservez cette date pour ensemble passer une belle journée d'anniversaire.



Antenne-relais à Bresson

1. Historique

Depuis 4 ans, plusieurs opérateurs ont sollicité la mairie pour implanter des antennes relais dans le village. A chaque fois, les élus ont pu, par la négociation empêcher le dépôt d'une demande officielle d'implantation.

Mais, le 21 juin 2022, pour la première fois, un opérateur est venu accompagné d'un propriétaire de terrain sur Bresson. Ce terrain se situait très proche des habitations de la rue du Bois. Madame le Maire a indiqué qu'elle s'opposerait à toute antenne si proche des habitations. Face à ce refus, le propriétaire du terrain a semblé ne pas vouloir entrer en conflit avec la commune.

Par la suite, ce même opérateur a indiqué qu'il étudiait d'autres possibilités d'implantation sur les communes de Jarrie et Echirolles sur des sites proches de l'Oratoire.

Ce secteur étant très proche des habitations de Bresson, et sachant que potentiellement les mairies voisines pourraient autoriser des antennes si loin de LEURS habitations, le choix du Conseil Municipal a été de ne pas prendre ce risque.

Les élus ont préféré maîtriser la situation afin d'avoir une implantation plus éloignée des habitations que celle qui risquait fortement de se produire.

Conscient de ce risque et sachant que les maires ont très peu de pouvoir pour s'opposer à une implantation d'antenne, **le conseil municipal, à l'unanimité**, a décidé d'autoriser l'implantation au niveau du réservoir de la voie romaine car elle était la plus éloignée des habitations tout en convenant d'un point de vue technique à l'opérateur qui a déposé une D.P. (Déclaration Préalable) sur ce site.



Vue de l'antenne jointe à la DP

2. Pourquoi la commune ne s'est pas opposée à la D.P. de l'opérateur

Le cadre légal encadrant le déploiement des antennes limite grandement les pouvoirs des Maires.

En effet, les décisions d'implantation d'antennes relais relèvent principalement de la **compétence** des opérateurs et de l'État. Plusieurs décisions de justice (notamment du Conseil d'État) ont confirmé que **les Maires ne peuvent pas interdire les antennes relais en raison d'inquiétudes sanitaires** car l'évaluation des risques liés aux ondes électromagnétiques est de la compétence de l'État, via l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) et l'ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Les Maires ne peuvent donc pas invoquer le principe de précaution pour bloquer l'implantation d'antennes.

La simulation d'exposition aux ondes fournie par l'opérateur selon la méthodologie fixée par l'ANFR montre le respect des normes fixées par le code de la santé sur la base des recommandations internationales reconnues par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Par ailleurs, la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) de 2018, en cherchant à accélérer le déploiement des infrastructures numériques, notamment pour la 5G, a restreint la compétence des Maires afin de simplifier et accélérer les procédures d'installation. Désormais, l'installation des antennes relais ne nécessite qu'une simple D.P. (déclaration préalable).

Ajoutons que des jurisprudences caractérisent le déploiement des antennes comme étant « **d'intérêt général** ».

Tout ceci restreint les Maires à leurs seules compétences en urbanisme pour statuer sur des demandes d'implantations. La mairie a fait étudier la DP par des experts juristes qui ont confirmé que la commune n'avait pas de levier solide pour s'opposer à ce projet d'implantation d'antenne car il respecte le PLUI et est compatible avec l'AOP paysage et biodiversité. (Le règlement du PLUI autorise les constructions destinées aux équipements d'intérêt collectif et services publics dans cette zone N -naturelle).

La déclaration préalable à l'implantation de l'antenne respectant les règles d'urbanisme, le maire ne peut légalement pas s'y opposer.

3. Précisions techniques sur les antennes et la 5G :

Rappelons que les communes n'ont légalement pas la compétence pour statuer sur les effets sanitaires des ondes, cependant, voici des précisions techniques en réponse à de nombreuses informations et questionnements qui ont attiré l'attention de la population suite à la diffusion d'un tract.



Il est faux de dire que la 5G se déploie alors que les études de l'ANSES ne sont pas achevées, en réalité, les études sont continues, elles ne finissent donc pas. L'ANSES, organisme de référence, n'a pas confirmé de dangerosité des ondes 3G et 4G dans les conditions normales d'utilisation et de respect des seuils réglementaires. L'exposition aux ondes 5G est similaire aux antennes des générations précédentes (3G, 4G), avec cependant une réserve pour la fréquence 26 GHz qui est non déployée.

Il est faux de dire que ce projet permettrait un maillage 5G de 26 GHz sur tout Bresson via une « multitude de mini antennes tous les 200 mètres » car la fréquence 26 GHz n'est pas déployée actuellement, elle est à l'état d'étude au niveau national. Cette fréquence ne sera jamais mise en place à Bresson car elle se destine à un secteur urbain densément peuplé. Son installation par des antennes tous les 200 mètres doit se faire sur du bâti dense existant, ce qui est impossible à Bresson et représenterait un coût trop élevé pour les opérateurs.

Contrairement à une idée répandue, il n'y a pas de distances minimales obligatoires entre les antennes relais et les écoles. La simulation d'exposition a été réalisée selon les directives ANFR, comme l'école est située à plus de 100 mètres de l'antenne, l'opérateur n'a pas à fournir de simulations complémentaires. La simulation montre par ailleurs des niveaux d'exposition faibles, bien en dessous des normes (par exemple, pour la fréquence 2GHz-3GHz, l'intensité de champ maximale selon les normes est de 41 à 58 V/m, la simulation prévoit moins de 1 V/m) et c'est aussi le cas sur toutes les mesures qui ont été effectuées dans l'agglomération après des installations d'antennes.

La puissance maximale d'émission est limitée à 40 Watts et cette puissance ne pourra en aucun cas être modifiée à l'avenir. De plus, la 5G est présente depuis longtemps sur certains secteurs de la commune, toute l'agglomération est couverte par la 5G. La fréquence utilisée n'est pas la fréquence « micro-ondes » de 26 GHz évoquée dans un tract distribué.

La présence de la fibre à Bresson ne peut être un argument légal pour refuser la 5G car les opérateurs ayant obtenu des fréquences auprès des pouvoirs publics, ont obligation de déployer leur réseau et de couvrir un pourcentage important de la population. Ils ont des amendes s'ils ne le font pas.

4. Information des habitants :

Nous attirons votre attention sur le fait qu'un article d'information sur cette antenne a été publié dans le Bresson Mag' n°45 de juillet 2024, avant la fin de l'instruction de la demande de l'opérateur, donc avant l'autorisation du 24 septembre 2024. Cet article indiquait que la mairie se tenait à disposition pour plus d'information, seule une habitante est venue se renseigner en mairie. Voyant le peu de réaction des

Bressonnais, Madame le Maire a pris l'initiative d'interpeller des habitants les plus proches de l'antenne sur ce sujet, sachant que le délai de recours courrait toujours.

Le 22 novembre dernier, les élus ont invité en mairie les membres d'un collectif opposé à cette antenne. Cette rencontre a réuni onze habitants qui ont en particulier évoqué leurs inquiétudes au sujet des impacts sanitaires et visuels des antennes.

Depuis, la situation a évolué car Free vient d'informer les élus qu'il renonçait à l'implantation au niveau de la voie romaine pour des raisons économiques.

Cependant la question du renforcement de la couverture 5G sur la commune reste ouverte, plusieurs opérateurs ont indiqué qu'ils allaient relancer leurs prospections sur des parcelles privées afin de couvrir le haut du village. Le déploiement sur des parcelles privées est justement ce que nous voulions éviter en agissant de façon responsable et pour le bien commun en voulant maîtriser une implantation sur une parcelle communale plutôt que de la subir sur des sites privés qui pourraient être plus proches des habitations.

Une demande sur une parcelle privée vient d'être déposée pour une antenne dans la ZA (à côté de celle existante), elle est actuellement en instruction. Sachant que refuser des D.P. a de très faibles chances d'être efficace pour les raisons juridiques présentées ci-contre, nous réfléchissons à une mutualisation des opérateurs sur ce site.

Tous les élus du conseil municipal sont impliqués dans cette réflexion et demandent aux habitants de bien vouloir faire confiance en leur volonté de faire au mieux pour la commune. Ils restent ouverts à la discussion et se tiennent à la disposition des habitants qui souhaiteraient avoir des informations plus détaillées.

Audrey GUYOMARD, Hélène JOUVE, Pascale BEGIC



Schéma des antennes 5G existantes dans le bassin grenoblois.
Source : <https://www.ariase.com/mobile/carte-antennes>



Cérémonie du 11 novembre

C'était une cérémonie du 11 novembre remplie d'émotions.

Comme à l'accoutumée, le protocole a été suivi avec le dépôt de gerbe, la minute de silence, la lecture des morts. Ensuite, les enfants de la classe de Mme LE MARREC ont lu un poème de Victor HUGO, puis Madame le Maire a procédé à la lecture du texte du Ministre.

Madame le Maire a rappelé l'importance de la cohésion nationale, ne pas oublier le passé mais se tourner vers l'avenir. Il y a eu la minute de silence pour les soldats morts et des applaudissements pour les militaires vivants et ceux qui par leur fonction s'engagent pour la nation.

A cette occasion, elle a rendu hommage à M. Pierre DOCHIER, correspondant locale du Dauphiné Libéré sur la commune de Bresson durant de nombreuses années, qui est décédé cet été.

Elle a annoncé que M. Ladislav HORVATH allait recevoir la légion d'honneur - ce dernier a pris la parole très ému et le cortège s'est dirigé vers le cimetière pour que les enfants puissent poser une fleur sur les tombes des soldats.

Merci aux jeunes sapeurs-pompiers, aux pompiers de la caserne BRESSON EYBENS et à la Gendarmerie d'Eybens, pour leur présence ainsi qu'aux passionnés de GRLD : Groupe de Reconstitution de la Libération du Dauphiné pour leur fidèle venue.

La pluie ne s'étant pas invitée tout le monde a pu prendre un pot à la MDA comme chaque année.

Prochain rendez-vous, le 8 mai 2025 pour célébrer les 80 ans de l'armistice 1945.

Audrey Guyomard





Hommage à Monsieur DOCHIER

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès d'un de ses plus anciens correspondants locaux du Dauphiné Libéré : Pierre DOCHIER

Il est décédé le 13 août dernier à l'âge de 92 ans. Depuis le 7 avril 1967, il rendait compte de l'actualité de la commune de Bresson, avec passion.

Né dans la Drôme en 1932, il a d'abord été agriculteur. Rappelé par l'armée, il a été affecté au 1/30e RI en Algérie de juillet à décembre 1956. De retour, il est devenu jardinier au château du comte Charles de Marliave à Bresson jusqu'en 1978, puis magasinier chauffeur à l'entreprise Fileppi BTP à Eybens jusqu'en 1995. Il fut également élu conseiller municipal de Bresson durant trois mandats, de 1965 à 1983 (il a été adjoint de 1971 à 1977).

C'est à l'âge de 20 ans qu'il a rencontré Denise, qui est devenue son épouse à son retour d'Algérie. Ils ont habité Bresson pendant plus de 25 ans, jusqu'en 1983, puis au Versoud pendant 30 ans, après un bref passage à Saint-Martin-d'Hères. Ils ont eu deux enfants, Isabelle et Joël, et quatre petits-enfants : Damien, Laura, Romain et Marion. Denise est décédée à l'été 2021 et Pierre a été très affecté par sa disparition.

Lorsqu'il est devenu correspondant local de presse pour notre journal, il y avait alors à Bresson seulement "202 habitants. C'était un village rural avec des vaches et des chevaux », nous avait-il confié dans un article paru il y a quelques années.

Pour lui, être correspondant, était « un vrai plaisir. Cela me permet de sortir, de voir du monde. J'aime pouvoir renseigner les habitants en disant les choses comme elles sont vraiment et les gens dans la rue qui me demandent : "Alors, quoi de nouveau à Bresson ? ".

Souriant et discret, Pierre DOCHIER participait encore avec plaisir à la vie bressonnaise, que ce soit en se rendant aux jeux de boules plusieurs fois par semaine ou lors des événements organisés par le club de la Châtaigneraie dont il faisait partie. Même s'il avait ralenti le rythme des articles ces dernières années, il continuait à alimenter ponctuellement nos pages locales.



Source Article D.L., M. ANDREOLETY

Communication



Affiche & flyer
Marché de Noël
2024



Invitation

Madame le Maire a le plaisir de vous
convier
à la cérémonie des vœux

**LE VENDREDI 17 JANVIER 2025
À 19 HEURES EN MAIRIE**

Un buffet dinatoire sera proposé
à l'issue de la cérémonie.

Merci de vous inscrire par e-mail à :
mairie@village-bresson.fr
ou par téléphone au 04 76 25 26 61
ou auprès du secrétariat



Point sur la modification de droit commun n°2 du PLUi

En sa séance du 5 juillet 2024, le conseil métropolitain a approuvé la modification n°2 de droit commun du PLUi. La version modifiée du PLUi est entrée en vigueur depuis le 9 septembre 2024.

Plusieurs modifications concernent le village, dont certaines ont été demandées par la commune et d'autres sont à l'initiative de la Métropole. Voici le résumé de tout ce qui est changé pour Bresson depuis le 9 septembre dernier.

1. Répertoire du patrimoine bâti et végétal

La commune a relevé des objets ayant une valeur patrimoniale, et cela concerne des bâtiments et des végétaux. L'objectif de ces protections est de protéger le paysage de Bresson, notamment les continuités de la trame verte et les qualités architecturales du bâti ancien de Bresson. Une modification majeure dans ce volet patrimonial est la création d'un « ensemble homogène » pour le village ancien. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter en ligne les documents du PLUi :

- Règlement écrit, Tome 7 : Liste des éléments repérés au titre du patrimoine bâti, paysager et écologique ;
- Règlement graphique, F2... Plan du patrimoine bâti, paysager et écologique.

2. Création de l'OAP sectorielle Village Ancien

Une nouvelle OAP sectorielle a été créée afin d'accompagner l'évolution du tissu urbain du village ancien. Ce document contient un diagnostic du secteur qui met en lumière ces points forts et faibles. Afin de répondre aux besoins de population de construire de nouveaux logements et faire évoluer les anciens, cette nouvelle OAP propose des orientations d'aménagements. Cela permettra à chaque habitant ayant un projet de l'intégrer d'une manière cohérente vis-à-vis des bâtiments voisins et de contraintes existantes.

3. Changement du zonage UA2 -> UA3 pour le village ancien

Dans la continuité des deux précédents points, une partie du secteur village ancien est maintenant dans la zone UA3. Malgré les demandes de la population et les avis communaux, cette modification n'a pas été acceptée par la Métropole pour le bas du secteur.

4. UD2 -> UD3 : Bernardière, Sous-Georges et Pré-vert

Le secteur autour de la rue de la République et de la rue de l'Oratoire (Bernardière, Sous-Georges et Pré-vert) est désormais dans la zone UD3.



Figure 1, Village ancien - rue du Bois

5. Panatière : plusieurs modifications

Faisant suite à de très nombreuses contributions des bressonnais lors de l'enquête publique de la modification n°1, plusieurs modifications ont été réalisées pour le secteur Panatière.

Une partie de la prairie anciennement en zone AU et AUD1 est devenue zone Agricole (A). Cette modification de zonage nécessite en conséquence la modification du secteur de mixité sociale, du plan des formes urbaines du secteur Panatière et suppression de l'OAP1 « Panatière ».

6. Élargissement du périmètre de l'Espace de Développement Commercial (EDC) dans la zone des Condamines

Un EDC est un des outils du PLUi qui existe dans les zones d'activités productives et artisanales, comme c'est le cas de la ZA des Condamines. Son élargissement jusqu'à l'allée des Acacias permettra aux commerces de réaliser de la vente au déballage, il limite l'espace de vente à 2000 m² maximum par établissement.

7. Suppression des ER

Des emplacements réservés et des servitudes de localisations ont été modifiés ou supprimés, devenues non pertinentes.

Pour plus d'information, vous pouvez vous servir de la carte interactive de Grenoble Alpes Métropole via le lien suivant : <https://pluicarte.lametro.fr/>

Cette carte en ligne est gratuite pour tout le monde et permet d'obtenir un récapitulatif des règles en vigueur par parcelle. Attention, ces informations ne sont données qu'à titre d'information.

Vous pouvez aussi consulter les documents du PLUi sur le site de la Métropole ou via une tablette numérique en mairie lors des horaires d'ouverture.



Point sur les travaux en cours

Appartement en location au 9 grand rue

Nous profitons de la vacance de l'appartement pour continuer les travaux engagés concernant le remplacement des volets dans le style initial de la MDA et bibliothèque.

Ancienne mairie-école

Le remplacement de la chaudière est en cours afin d'être opérationnel avant l'hiver.

Mairie - Atelier - MDA

La première tranche de travaux pour la mise en place d'une régulation sur le système de chauffage est terminée.

En effet, les départs pour les trois bâtiments n'étaient pas séparés ce qui occasionnait des dépenses excessives de chauffage et une impossibilité de réglage individualisé.

L'ensemble doit être maintenant ajusté afin de répondre aux nouvelles normes de chauffage dans les bâtiments publics.

Beaucoup de gonds des volets de la mairie étaient cassés ou à reprendre. Aussi, une reprise en mortier a été réalisée afin d'éviter la rupture des volets.



Vidéoprotection

Les travaux suivent leurs cours nous espérons avoir les premières poses avant la fin de l'année.

Église

Concernant la conservation du bâtiment, les travaux d'assainissement de l'air intérieur par un renouvellement de l'air et d'un chauffage adapté semblent porter ses fruits.

D'autre part, pour le bâtir lui-même avant d'engager tout travaux des capteurs extrêmement précis ont été posés et seront surveillés par une entreprise extérieure qui devrait mettre en évidence les mouvements du bâtiment.



Réunion église : Dessiner le projet au sol

En présence d'une quinzaine de personnes, la réunion sur le devenir du parvis de l'église s'est tenue le 21 novembre 2024. La météo était clémente, nous avons pu tracer différents scénarios pour l'église. Madame le Maire salue tous les habitants qui sont venus participer.

Si vous souhaitez découvrir le projet dans sa version finale, rendez-vous le 23 janvier 2025 à 18h30 en mairie, pour une réunion publique de présentation de ce quartier de village.

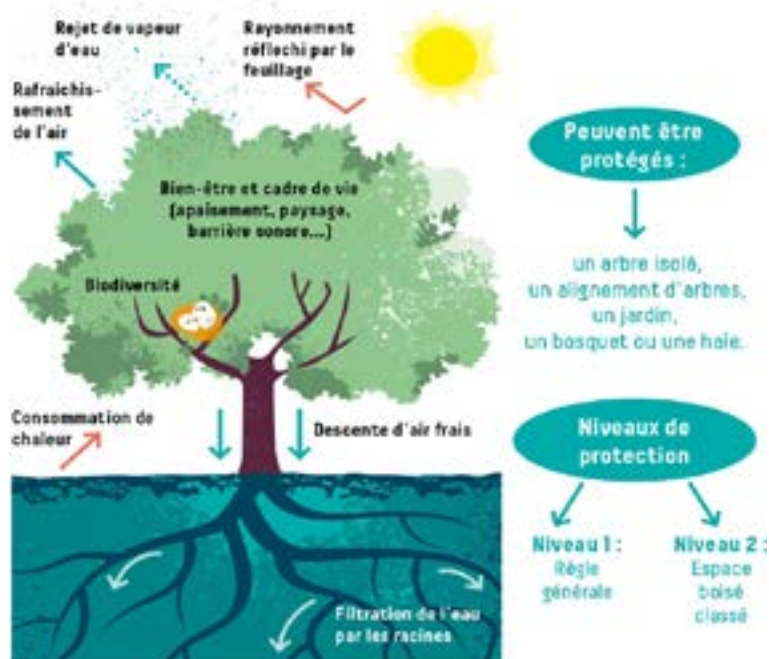


Vous êtes propriétaire d'un patrimoine végétal classé au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), ou un professionnel intervenant sur l'entretien des arbres de Grenoble Alpes Métropole ?
 À travers ce guide, vous trouverez tous les conseils utiles pour vous aider à protéger ce patrimoine.

Pourquoi protéger les arbres en ville ?

La végétal est l'allié de la fraîcheur en ville. Le feuillage des arbres produit de l'ombre qui améliore le confort en extérieur et dans les bâtiments. Un sol végétalisé permet de rafraîchir naturellement l'air ambiant, en retenant l'eau, contrairement au béton qui absorbe la chaleur le jour et la relâche la nuit. Mais ce ne sont pas les seuls bienfaits du végétal !

Un arbre adulte est un formidable atout pour rafraîchir, réguler la température et favoriser la biodiversité.



Un arbre mature évapore **450 L** d'eau quotidiennement, soit l'équivalent de 5 climatiseurs fonctionnant 20 h/jour⁽¹⁾.

La température peut diminuer de **4 à 8°C** à l'ombre d'un platane dans une cour⁽²⁾.

Plus de **6 000 végétaux** (boisements, haies, arbres isolés, alignements...) sont actuellement classés au PLUI.

Les communes et la Métropole se sont engagées, lors de la signature du Plan Canopée en 2022, à la préservation et la plantation d'arbres. Chaque année, plus de **1 000 arbres** sont plantés dans les espaces publics.

(1) source: Agfoc / 2 sources : DfE



Je suis propriétaire d'un patrimoine végétal classé, ou j'interviens en tant que professionnel : qu'est-ce que cela implique ?

Il est possible d'en cueillir les fruits, feuilles ou fleurs, de le décorer, de faire des aménagements (balançoire, cabanes,...), de poser du mobilier de jardin en-dessous, etc. Sous réserve que cela ne porte atteinte ni à la santé, ni à la composition de l'ensemble végétal classé en question.

L'entretien reste à la charge de son propriétaire. **Pour les arbres, la taille n'est jamais bénéfique.** Il est toujours préférable de le laisser le plus libre possible dans son développement, sans impacter son système racinaire.

Cependant, il est nécessaire d'intervenir dans les cas suivants :

○ en cas de maladie de l'arbre, de fragilité liée à une taille répétée, ou autre spécificité sanitaire constatée par un professionnel de l'arbre.

○ pour faciliter les usages autour de l'arbre (proximité de façade, toiture, limite de propriété, etc.) dans la mesure où cela ne porte pas atteinte à l'équilibre et à la santé de l'arbre. Dans ce cas-là, une taille de branche d'une section supérieure à 10 cm de diamètre est interdite.

Par principe, tous les végétaux identifiés au PLUI sont protégés, ils ont donc vocation à être préservés.

Tous travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément protégé au PLUI, et notamment tout abattage, est soumis au **dépôt d'une déclaration préalable** à effectuer auprès du service urbanisme de votre commune. La demande sera instruite au regard des dispositions du règlement patrimoine du PLUI.

Aucune autorisation n'est requise pour les abattages d'urgence d'enlèvement d'arbres dangereux, des chablis (arbres renversés ou brisés par les aléas climatiques) ou des bois morts, représentant un danger pour des biens ou des personnes ainsi que pour les abattages nécessaires à la mise en œuvre d'une Obligation Légale de Débroussaillage. Pour autant, il conviendra de respecter le règlement du PLUI qui prévoit une obligation de replantation. Le non-respect des règles du droit de l'urbanisme (défaut de formalité, atteinte au patrimoine protégé, etc.) constitue un délit

Si vous devez tailler votre arbre, la période d'intervention se situe **d'octobre à février** pour ne pas perturber la faune, notamment les oiseaux durant leur nidification.

pénal, donnant lieu à des poursuites pénales devant le Tribunal correctionnel compétent.

Si vous vendez votre terrain, le patrimoine végétal reste classé. La protection étant inscrite au PLUI, le sujet classé est protégé, même après la vente du terrain, les règles s'appliqueront au propriétaire suivant.

Quelles sont mes obligations en matière de protection ?



Via ce lien ou ce QR code accédez à la carte des arbres classés au PLUI et au règlement associé.

grenoblealpesmetropole.fr/docplui

Accès à la carte des arbres classés :

Aller à : « la carte du PLUI », puis « Je consulte la carte du PLUI », ensuite à gauche « patrimoine bâti, paysager et écologique », enfin cocher « patrimoine végétal ».

Accès au règlement :

Aller à : « Règlement écrit du PLUI », puis « Tome I-3 : Règlement du patrimoine ».

Qu'est-ce que le patrimoine végétal ?

Votre commune protège son patrimoine végétal à travers le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de la Métropole au titre des articles L113-1, L151-10 et L 151-23 du code de l'urbanisme. **Le patrimoine végétal est défini selon 5 critères cumulables établis dans le PLUI.**

1 L'ARCHITECTURE

C'est l'esthétique, la forme, le style, son essence et ses dimensions.

Si le patrimoine végétal est beau, ou de taille exceptionnelle ou d'une essence rare.



2 LA SITUATION

C'est l'impact paysager dans son ensemble et son utilité.

S'il se trouve dans un environnement très minéral, s'il contribue à un îlot de fraîcheur en faisant de l'ombrière à des populations vulnérables [enfants ou personnes âgées].



3 L'HISTOIRE

C'est l'âge et l'histoire de ce patrimoine.

S'il a été planté en mémoire d'une personne célèbre ou lors d'un événement historique.

4 LA VALEUR ÉCOLOGIQUE

C'est lorsque le patrimoine est support de biodiversité.

S'il s'agit d'un oiseau avec des cavités dans son tronc formant des habitats pour la faune et la flore, ou bien la présence de lierre, qui constitue un abri et une ressource alimentaire pour les pollinisateurs et les oiseaux.



5 L'APPARTENANCE À UN ENSEMBLE REMARQUABLE

C'est l'intégration du patrimoine végétal à son environnement immédiat.

S'il se trouve en alignement de cadre ou en encadrement d'une demeure bourgeoise.



POUR TOUTE QUESTION VOUS POUVEZ CONTACTER VOTRE COMMUNE

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT DEMANDER UN RENSEIGNEMENT SUR LE PLUI :

Via le QR Code ci-contre, ou ce lien : grenoblealpesmetropole.fr/plui
Aller dans « Contact », puis cliquer sur le lien : Formulaire de demande de renseignement concernant le PLUI





Les associations

Atelier des Amis de l'Art "Les 3A"

Atelier de peinture dessin

Le mercredi de 9h30 à 12h30 ou de 14h à 17h

Cours d'arts plastiques + atelier libre le jeudi

À partir de 15 ans.

180 € l'année

Des stages seront proposés en cours d'année

Adultes : confirmés ou débutants

Cours complet de dessin

Un samedi par mois, de 9h30 à 12h

ADULTES : limité de 5 à 8 personnes. 20 € la séance



NOUVEAU COURS

Aquarellistes débutants ou confirmés

Le mercredi 9h30 à 12h00 ou de 14h à 17h

PROFESSEURS

Josy Zampieri

josyzampieri@orange.fr 06 78 70 31 64

Aline VILLAIN

Aline.duvernet@free.fr 06 89 96 41 04



Une petite crêpe messieurs-dames ?

Le stand du Sou, c'est peut-être un détail pour vous, mais pour moi, ça veut dire beaucoup. Ça veut dire le sourire, heureux d'être là et puis c'est tout !

Comme chaque année, les parents d'élèves de l'école Sous Georges ont enfilé leur tablier pour préparer une pile de crêpes (que dis-je ? un pic ? ... un monticule !) afin de régaler les nombreux visiteurs de la célèbre et très attendue brocante de Bresson.

Quand on est parent d'élèves à Bresson, et après s'être fait dorer comme une crêpe au soleil pendant l'été, on recrêpe chaque année sa cuisine pour la bonne cause. Puis, on rejoint le stand, on met sa casquette de vendeur ou vendeuse, le temps de quelques heures, et on fait crépiter les grains de sucre.

Ici, pas de crépage de chignon mais on retourne comme une crêpe ceux qui avaient promis de ne rien acheter en pensant à leur taille de guêpe. On les attire avec le sublime caramel au beurre salé de Laura, l'enthousiasme contagieux de Caecilia, la bonne humeur de Vincent, la vivacité de Sophia, la douce sympathie de Justine et bien d'autres encore...

Nous remercions tous ceux qui ont mis la main à la pâte (à crêpe...) et ont permis que cette première collecte de petits sous par la nouvelle équipe fraîchement élue soit, encore une fois, un énorme succès. De nombreux beaux et (gros) projets s'annoncent pour cette nouvelle année scolaire et, grâce à vous, le Sou pourra y contribuer.

Sans oublier les organisateurs de cet événement devenu rituel, voire mythique chaque année : très loin d'être de vraies crêpes, vous avez dirigé les festivités d'une main de maître, quitte à finir aplatis comme une crêpe à la fin de cette longue mais belle journée.

Nous vous donnons rendez-vous, petits et grands, au marché de Noël pour perpétuer la tradition. Ce n'est pas fini... l'aventure ne fait que commencer !

Audrey, Clémentine, Delphine, Fabienne, Marine, Perrine et Stéphanie (co-présidentes)

sou.bresson@gmail.com

www.facebook.com/soudescolesbresson





J'm'attaque au stock de déchets plastiques

En cette rentrée scolaire, 2024, l'association J'M'ATTAQUE AU STOCK DE DECHETS PLASTIQUES, a avancé sur plusieurs dossiers :

1) Les opérations de ramassage de déchets plastiques en milieux naturels :

L'association a identifié la forêt de Frange verte pour ses prochaines opérations collectives de ramassage.

Ainsi, une soixantaine de ramasseurs bénévoles ont participé aux 3 séances de ramassage collectif de déchets de l'association, les 14, 15 et 16 septembre en bois de Frange verte. De très nombreux déchets de tous types ont pu y être extraits.

A noter une bonne participation des Bressonnais à ces 3 opérations. C'est d'ailleurs deux bressonnais qui avaient découvert ce site : Nathalie et Guillaume Didier.

Ces opérations ont été menées en collaboration avec les villes de Bresson et d'Echirolles : leurs services techniques respectifs ont très bien collaboré.

Cette collaboration des deux communes s'est ensuite révélée très pertinente suite aux observations de plusieurs " vieux bressonnais " qui ont indiqué que le site de ramassage serait, en fait, l'ancienne décharge de Bresson mais située sur le territoire d'Echirolles.

Les forêts de connaissent pas de frontières à la différence des communes, et force est de constater que sur cette opération, les deux communes ne se sont pas arrêtées à leurs limites territoriales et ont été très pragmatiques.

Ce site étant très pollué par les déchets, d'autres opérations de ramassage de déchets y auront lieu, avec probablement, la participation de l'équipe professionnelle du FCG rugby.

A suivre.

En début d'octobre 2024, l'association J'M'ATTAQUE AU STOCK DE DECHETS PLASTIQUES a déjà réalisé 75 opérations collectives de ramassage de déchets plastiques en milieux naturels

2) La communication de l'association

Nous avons eu la chance d'être invité à l'émission " Si On Parlait " sur Télé Grenoble ". Ainsi nous avons eu la chance de présenter nos activités à un large public, sachant que cette émission est rediffusée pendant 10 jours.

Merci à Télé Grenoble pour cette invitation.

Pour ceux qui souhaiteraient la visionner, elle est accessible sur le lien suivant :



https://www.telegrenoble.net/replay/si-on-parlait_35/si-on-parlait-27-09-24-champiloop-collecte-de-dechets-sante-par-les-plantes_x96cxlw.html

Par ailleurs, l'association devrait intervenir en novembre prochain auprès des jeunes bressonnais pour leur donner une information, ludique et instructive, sur la question des déchets plastiques.

Car, l'objectif de l'association est, fondamentalement, de démontrer aux enfants que l'on peut toujours agir, même dans un contexte parfois difficile. C'est ce qu'elle fait aussi au Sénégal, avec le label "école propre" qu'elle remet aux écoles de Dakar suite à des opérations de sensibilisation à la pollution par les déchets plastiques.

3) Les partenariats

L'association J'M'ATTAQUE AU STOCK DE DECHETS PLASTIQUES poursuit sa politique d'obtention de partenariat : ainsi c'est avec l'Université Grenoble Alpes, (UGA), qu'elle va prochainement signer une convention de partenariat.

Après le 1er ramassage collectif réalisé sur le campus universitaire de mars 2024, d'autres opérations collectives de ramassage vont y être organisées, notamment en novembre prochain.

Contact au **06 81 63 10 60**

Raoul URRU,
Le Président de l'Association



Les associations

Lud'anim

Des séances et des ateliers dédiés au Sport Santé Bien-être. Une invitation à prendre soin de soi grâce à des activités respectueuses et variées.

Il est important de pratiquer une activité physique respectueuse du corps, par des pratiques diverses comme Pilates, De Gasquet, Yoga stretch, Relaxation, Méditation, Yoga nidra

Si vous souhaitez prendre soin de vous, nous vous accueillerons avec joie.

Choisissez le contenu et venez tester !

Les lundis

Activité **Pleine forme** de 9h à 10h

Objectif : Mobiliser différentes qualités physiques et améliorer sa force, sa souplesse, son endurance, sa coordination...

Activité **Yoga-Stretch-Energie & Relaxation** de 10h10 à 11h10

Objectif : Fluidifier et harmoniser la circulation de l'énergie, améliorer son équilibre, sa souplesse et détendre son corps et son esprit.



Les jeudis

Activité **Gym Posturale** (Méthodes APOR De Gasquet et Pilates) **ET Relaxation** de 18h à 19h10 et de 19h15 à 20h25

Objectif : Renforcer et rééquilibrer sa musculature profonde en douceur, améliorer sa posture et les grandes fonctions "respiratoires, circulatoires, digestives". Récupérer après une journée de travail.

Évènements programmés

Le forum des associations qui s'est déroulé le jeudi 5 septembre a permis de faire découvrir notre activité à de nouvelles personnes. Vous pouvez tout au long de l'année, venir découvrir l'activité en participant à un cours d'essai.

Stages

⇒ Semaine Bleue

Le 1er octobre, Ludanim a participé à la journée « Semaine bleue », qui avait pour thématique « Bouger ensemble pour entretenir la flamme », Co-organisée sur le territoire par les villes de Bresson, Eybens et Poisat.

⇒ Auto-défense

Pour les mois de novembre et décembre, Ludanim vous propose avec la collaboration de AISD Krav MAGA un stage d'auto-défense.

3 dates vous sont proposées :

Les samedis de 9h à 12h

- 09 novembre 100 % féminin
- 30 novembre 100 % adolescents
- 07 décembre 2024 mixte

Information

Notre Assemblée générale se déroulera le jeudi 05 décembre à 20h30 à la MDA

Nous vous proposons également tout au long de l'année des ateliers, stages.

Bain de Nature, Marche, Relaxation...

Consultez le calendrier :

www.raymondeperniola.fr

N'hésitez pas la curiosité !

INTERVENANTE

Raymonde PERNIOLA

INFORMATIONS - INSCRIPTIONS CONTACT

association.ludanim@gmail.com

Raymonde PERNIOLA
rayperniola@orange.fr

06 89 87 47 61

Mairie de Bresson
www.village-bresson.fr

Club de la chataigneraie : Visite des Caves de la Chartreuse



Mardi 19 novembre, les membres du Club de la Chataigneraie ont pris le départ en bus sous la direction de Georges PUGEAT, organisateur du voyage, pour belle journée.

Au programme visite guidée des caves de la Chartreuse de Voiron suivi d'un repas au restaurant du relais de la Tourelle au cœur du village de Paladru.

Encore une belle journée conviviale pour tous les participants.

Notez dès à présent l'Assemblée Générale qui se déroulera le jeudi 30 janvier 2025 à 14h30 à la MDA. Nous vous attendons nombreux !



Pétanque Club : Assiduité aux entraînements et quelques belles réussites en compétition

Les adhérents du club ont fréquenté assidûment nos séances d'entraînement des lundi, mercredi et vendredi et apprécié le mode d'organisation avec constitution de triplettes par tirage au sort sur ordinateur : Notre façon d'assurer la participation à 3 parties à tous les présents en début d'après-midi.

Côté compétitions, notre parcours en Coupe de France s'est achevé sur les terrains de Hières-sur-Amby avec la satisfaction d'avoir atteint le groupe des 12 derniers clubs Isérois encore en compétition. Bons résultats également en Championnat des clubs où deux de nos équipes accèdent à la division supérieure : « élite » pour l'une d'elles. L'une de nos doublettes vétérans a atteint la demi-finale du Championnat de l'Isère sur les terrains de St-Just-de-Claix.

Une météo favorable nous a permis, le samedi 22 septembre, de prendre en plein air sous les tilleuls un repas de fin de saison, précédé le matin par les phases finales d'un championnat « tête à tête » entre licenciés du club, et suivi l'après-midi par un concours « sociétaires »

Notre Assemblée Générale s'est tenue le vendredi 4 octobre, elle a validé un élargissement à 10 membres de notre Comité Directeur et une transition vers une nouvelle équipe dirigeante.

Ce 29 juin, dans le cadre des festivités du village, notre club a organisé un concours amical, réservé prioritairement aux bressonnais et amis. Très belle participation et tout particulièrement de joueurs venus en famille. De beaux échanges, de belles rencontres dans la cordialité. Un grand merci à eux.

Tous les Bressonnais attirés par cette activité sont invités à nous rejoindre pour deux ou trois séances d'essai avant une éventuelle confirmation de demande d'adhésion. Il suffit de demander à rencontrer un membre du bureau (coordonnées sur le site de la mairie).



4 octobre : Assemblée Générale

Opération "SAPINOÙ" : OFFREZ UNE SECONDE A VOTRE SAPIN

Grenoble Alpes Métropole, en partenariat avec votre commune, vous propose des points de collecte éphémères pour composter votre sapin de Noël.

Cette année encore et pour la neuvième année consécutive, du 6 au 31 janvier la Métropole met à disposition des métropolitains, pas moins de 59 points de collectes éphémères répartis dans 17 communes partenaires.

BRESSON - Point de collecte : Parking de l'Eglise

Chaque année près de 13 000 sapins sont ainsi récupérés dans ces points de collecte éphémères et sont transformés en broyat ou en compost, utilisés dans les espaces naturels métropolitains.

Ce broyat est le résultat du passage des déchets verts au broyeur qui déchiquette les sapins en copeaux. Ces derniers peuvent être étalés au pied des plantes pour protéger le sol, maintenir l'humidité, limiter les mauvaises herbes et enrichir le sol. Cette technique de jardinage écologique s'appelle le paillage.

Attention, seuls les sapins naturels et sans sac à sapin sont acceptés*. Les sapins en plastiques, recouverts de neige artificielles, en filet ou avec des décorations sont à jeter en déchèterie avec les encombrants.

*les sacs à sapin, bien que compostables, s'emmêlent dans le broyeur et provoque des bourrages.





Les associations



Comité d'animation



Soirée Théâtre

Vendredi 30 août, un air de fin de vacances flottait sous l'allée des Tilleuls du parc de la Mairie.

La rentrée se profilait-elle à l'horizon ? Que Nenni !

C'était la soirée théâtre du Comité D'Animation de Bresson qui ouvrait les festivités avant la brocante et le cross des Châtaignes.

Après un apéritif convivial qui a permis à chacun de se retrouver pour évoquer les souvenirs de l'été, une centaine de personnes a pris place dans l'amphithéâtre du parc pour le spectacle :

J'aime beaucoup ce que vous faites

Présenté par les acteurs du Théâtre Sous le Vent et la mise en scène de Carole Greep,

Les 4 acteurs de cette comédie de la vie quotidienne ont magnifiquement interprété les caractères de chaque protagoniste pour un week-end convivial plein de rebondissements.

Cette soirée culturelle a été très appréciée des spectateurs et le Comité d'Animation vous donne déjà rendez-vous pour l'année prochaine.

Brocante

L'automne et son cortège de fraîcheur, pluies et feuilles mortes l'ont précédée, mais elle a fini par voir le jour pour sa 46ème édition !

Ils sont venus, ils sont tous là, bien avant le lever du jour, les exposants qui ont vidé leur garage et autre nid à trésors pour vous proposer la pièce rare, unique qui vous a toujours fait rêver. A la lumière des frontales, les bénévoles guident chacun vers son emplacement et le puzzle se met en place ; pendant qu'aux grilles du parc, les chineurs, dès potron-minet se pressent pour faire l'affaire du jour.

Dès 8 heures sonnantes, le flux se déverse dans les allées du parc pendant qu'à l'entrée du village le flot des véhicules s'allonge donnant quelques sueurs froides aux bénévoles du parking bien épaulés par les scouts.

Sous le soleil automnal enfin réapparu, plusieurs milliers de chineurs, promeneurs, curieux et acheteurs ont foulé les allées et fait le succès de cette 46ème édition

Cette réussite ne serait pas sans, dans l'ordre d'apparition au générique, les bénévoles, les services techniques, la Mairie, la gendarmerie, les secouristes, les scouts, les boulangers- pizzaiolos, le service d'ordre : un grand merci à tous.

Cross de Châtaignes

Cette 46ème édition n'a pas failli à sa réputation : un des plus importants et plus beaux cross de la région, celui qu'il ne faut pas manquer pour peaufiner sa préparation pour les compétitions à venir :

Ce ne sont pas moins de 980 coureurs et marcheurs qui se sont présentés sous la banderole de départ.

Du plus âgé au plus jeune, ils avaient tous l'ambition de rejoindre la ligne d'arrivée le plus rapidement possible !

Malgré le terrain gras et les obstacles, que ce soit sur les 15 ou 9 km, les courses enfants, chaque participant a donné le meilleur de lui-même et tenu à terminer l'épreuve, frais comme un gardon ou à bout de souffle, mais fier de dire : **j'ai participé !**

Les médailles et cadeaux offerts à l'arrivée, le buffet, l'animation musicale ont été fort appréciés.

À la suite de cette belle rencontre sportive gérée de main de maître par Perrine, les bénévoles ont partagé un temps convivial sous les frondaisons ensoleillées du parc de la Mairie.



NOTRE AGENDA

- 14 décembre 2024 : Concert de Noël
- 12 janvier 2025 : Galette des Rois

Vous trouverez sur notre site web les informations mises à jour concernant ces événements et ceux à venir. Nous rappelons que chaque événement ne peut se faire sans vous... en tant que participant mais aussi en tant que bénévoles, donc n'hésitez plus : on recrute !

Pour plus d'informations :

www.bresson-animation.fr/
contact@bresson-animation.fr



Portrait du village : Ladislav Horvath

La citoyenneté ancrée dans les veines

Né le 10 mars 1926 à SARVAR en Hongrie Ladislav est arrivé en France à presque 10 ans.

Il a vécu à la Viscose à Échirrolles

Et il s'est engagé en 1944 à l'âge d'à peine 18 ans

« On a pourchassé les Allemands jusqu'à Modane avec le premier BIC BATAILLON INFANTRIE COLONIAL issu du maquis DE L'OISANS puis retour au fort du Rabot on nous a donné un nouvel équipement et on est reparti en Maurienne où on était cantonné avec le 11^{ème} BCA (chasseurs alpins)

On a attaqué le mont froid et on a chassé les Allemands jusqu'en Italie.

J'ai été à Paris défilé le 18 juin 1945 puis à mon retour l'armée demandait des volontaires pour Sumatra au Japon et toute la section était volontaire on est parti tous ensemble. On était sous protection anglaise. On a fait un stage de commando à l'île de Ceylan, puis les Japonais se sont rendus aussi, nous sommes partis en Indochine.

On est rentré fin 1948, et en 1949, je rencontrais celle qui deviendrait mon épouse.

On a eu 4 garçons et on est arrivé à Bresson en 1954. Je travaillais à la viscose.

Mes enfants sont tous allés à l'ancienne école de Bresson.

J'ai été président du rugby club d'Échirrolles

Puis j'ai été élu et adjoint aux travaux pendant 5 mandats avec Jean-Pierre CHAVANT.

Nos premiers travaux ont été de mettre des canalisations d'eau potable dans le village, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques puis l'installation des bornes à incendies.

On a œuvré pour que notre village se modernise sans pour autant devenir une trop grande commune.

J'aimais travailler avec les services techniques, avec le jeune Yves Stucki et Samuel, puis j'ai embauché aussi Mickaël.

Au service administration il y avait Sylvie, Roberto et Adeline aussi avec qui j'aimais travailler.

Bresson a évolué naturellement et pour moi c'est un village accueillant et respectueux.

J'ai également été président de l'UMAC Union Mutualiste des Anciens Combattants depuis les années 70.

Et j'ai œuvré pour le devoir de mémoire pour qu'on n'oublie pas les camarades tombés au maquis et ailleurs dans le monde.

J'ai le plaisir de me voir décerner la légion d'honneur cette année 2024-2025 et je vous avoue que c'est pour moi un grand honneur dans ma qualité de petit Hongrois devenu un bon citoyen Français et qui ai donné beaucoup pour mon pays. »



Propos recueillis par Audrey GUYOMARD



La nature... en action

L'engagement peut être défini comme la volonté ou la détermination de s'investir activement dans une cause, une action ou une relation. Cela implique souvent de consacrer du temps, des efforts et des ressources pour atteindre un objectif ou soutenir une idée.

L'engagement à Bresson c'est une conviction portée du plus petit au plus grands. Qu'il soit civique, auprès de la nature ou dans un bénévolat associatif, voici un échantillon de l'engagement des Bressonnais.

Première action des "Petits Bressonnais" : Ramassage des déchets

La mairie souhaite mobiliser les Bressonnais de 6 à 18 ans pour mettre en place des actions caritatives ou environnementales. C'est pourquoi, douze volontaires sont venus samedi 09 novembre et ont accueilli M. Raoul URRU, président de l'association « J'm'attaque au stock de déchets plastiques ». Après un goûter, M. URRU leur a présenté une série de diapositives pour les sensibiliser aux dégâts provoqués par l'accumulation de déchets plastiques sur notre planète. Les enfants ont participé activement à cette présentation et ont su réfléchir ensemble à des solutions. Pour mettre en pratique ce qu'ils avaient appris, M. URRU leur a proposé de se munir de gants et de ramasser les déchets rencontrés tout au long d'un parcours à travers le parc de la mairie et la rue du bois. Le groupe a fini par se retrouver dans les bois où M. URRU avait préalablement délimité une zone de sédimentation de déchets plastiques. Les enfants ont pu constater que le plastique était quasiment intact malgré les années passées sous terre !

Au vu de l'enthousiasme des enfants présents et de la collecte effectuée, M. URRU leur a proposé de devenir des petits ramasseurs du monde !

Nous remercions tous les enfants qui ont participé à cette belle action et nous espérons qu'ils seront encore plus nombreux pour la prochaine action courant janvier.

En attendant, restons tous mobilisés pour limiter la prolifération des déchets plastiques !





Avez-vous pensé à nettoyer vos nichoirs ?

La saison de nidification est terminée, et vous pouvez procéder au nettoyage des nichoirs !

Chaque année, il est nécessaire de nettoyer les nichoirs à oiseaux. Les passereaux construisent tous les ans un nouveau nid et ne réutilisent pas l'ancien, or l'ajout de matériaux rehausse la hauteur du nid, rapprochant dangereusement les oisillons du trou d'envol. En outre, le nettoyage prévient les risques de maladies et permet de vérifier le bon état de votre nichoir.

En premier lieu, assurez-vous que le nichoir est vide. En l'absence des oiseaux, il peut être occupé par d'autres animaux (chauves-souris, insectes...). Ensuite, videz le nichoir de tous ses matériaux et brossez l'intérieur avec une brosse métallique. Si nécessaire, vous pouvez appliquer de l'huile de lin pour assurer une bonne étanchéité et la préservation du bois.

➔ Vous trouverez tout le nécessaire pour entretenir votre nichoir sur le site Internet de la LPO : www.lpo.fr



Source : <https://www.lpo.fr>



Création d'hôtels à insectes

Dans le cadre des activités périscolaires, les enfants pourront créer des hôtels à insectes qui seront ensuite installés dans la cour de l'école et/ou le parc de la Mairie.

Les enfants pourront ensuite observer au fil des mois les insectes qui viendront se nourrir ou créer leurs maisons dans les différentes "chambres".





Portrait : Raoul Urru



Bonjour Raoul, pouvez-vous vous présenter ?

J'ai 62 ans, j'habite Eybens où j'avais créé un club de roller et où j'ai été adjoint au maire de 2014 à partir de 2014 : j'ai démissionné, fin 2018 à la suite d'un grave désaccord avec la Maire en place.

J'ai suivi des études de Droit à l'Université de Grenoble, puis à l'Université de Dijon, aux Etats-Unis à l'Université de Madison, (Wisconsin) et enfin à nouveau à Grenoble. Durant ces longues études j'ai été, plusieurs années, barman au « Café des Arts » à Saint trop, Moniteur dans un camp YMCA dans le Michigan, (USA) et surveillant dans des lycées et collèges de la région.

Professionnellement, j'ai été formateur pendant une trentaine d'années, dans la région Rhône-Alpes puis au Sénégal où j'ai créé une école des métiers à Dakar.

Vous avez une association à Bresson qui s'appelle J'M'attaque au stock de déchets plastiques, pouvez-vous nous en dire plus ?

C'est durant mes vacances de l'été 2010, près de Ronces les Bains, (Charentes Maritimes) que j'ai été marqué fortement par la pollution aux déchets plastiques dans les dunes de l'océan. Aussi pour y répondre modestement, je me suis mis, seul, à ramasser ces déchets plastiques dans les dunes. Puis, peu à peu et au fil des années, des vacanciers se sont agrégés à moi. En 2020 j'ai donc créé l'association J'M'ATTAQUE AU STOCK DE DECHETS PLASTIQUES pour formaliser ces ramassages collectifs en milieux naturels, mais aussi sensibiliser à une utilisation plus raisonnée du plastique. Depuis 2020 l'association a ainsi organisé 79 opérations collectives de ramassage de déchets plastiques en milieux naturels en France et en Afrique où l'association compte

plusieurs antennes, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Togo en RDC et en Guinée Conakry.

Qu'aimez-vous à Bresson, vous qui arpentez nos rues et bois et qui participez à notre marché et quasi à toutes nos activités ?

Bresson représente à mes yeux un espace qu'il faut préserver et où on peut effectivement se balader à pied et échanger avec une vraie altérité. Il ne faudrait surtout pas, selon moi, que la Métro absorbe et écrase cette identité singulière à travers son projet « d'intensification de la densification » qu'elle met en œuvre sur son territoire. Personne n'a à gagner à tout uniformiser. Chaque commune devrait conserver son modèle de développement lié à sa topographie et à son histoire. La Métro a besoin pour son équilibre, de la tranquillité bressonnaise, comme elle a besoin de centre-ville dynamiques.

Vous travaillez beaucoup avec le Sénégal racontez-nous cette aventure ?

Ayant enseigné différentes matières, Droit, Économie et mathématiques financières à différents types de publics en France, j'ai pensé que je pouvais peut-être "exporter" mes savoir-faire accumulés, en Afrique, en y créant une école des métiers.

Aussi c'est en 2019 que j'ai commencé à prospecter l'Afrique de l'Ouest. J'avais initié un développement en Guinée Conakry et au Sénégal, mais le coup d'État militaire de 2021 en Guinée Conakry m'a incité à me positionner exclusivement sur le Sénégal où j'ai rencontré des partenaires potentiels dès 2019. Après de nombreux voyages sur place et malgré l'épisode compliqué du Covid, c'est en 2022 que finalement nous avons finalisé la création de la SAS EMDEP Sénégal France dont je suis l'actionnaire majoritaire et le Président. Dès aout 2022 nous avons lancé notre 1ère formation technique

auprès de jeunes sénégalais.

Mais car avec mes partenaires sénégalais nous partageons la même philosophie, et dans le cadre de notre RSE, (responsabilité sociétale et environnementale), nous développons aussi différentes actions en faveur du Sénégal : plantations d'arbres, soutiens aux écoles primaires, ramassage de déchets plastiques, soutien aux clubs de rugby et soutien de jeunes entrepreneurs africains dans le café et dans l'habillement.

Vous avez fait des collectes en cascade à la Frange Verte et dans les bois de Bresson ainsi qu'avec les petits bressonnais, quel est votre retour ?

Nos retours sont excellents : de très nombreux promeneurs nous confortent dans nos efforts et certains viennent même nous rejoindre. Le site est tellement souillé qu'il nous faudra du temps pour arriver à le dépolluer intégralement. Dans les semaines à venir, les joueurs professionnels du FCG rugby vont même venir participer à des ramassages avec nous !

Les jeunes bressonnais ont été vraiment surprenants de curiosité, d'étonnement et de volontarisme : c'est une chance de pouvoir échanger avec eux. Pourtant, la thématique des « déchets plastiques » n'est pas vraiment facile, mais, car ces enfants sont très ouverts à la nature, cette difficulté ne s'est pas concrétisée dans les faits. Cette idée de Stéphanie Del Vento, de les faire « bien agir », ne peut que les aider, selon moi, dans leur développement intellectuel, moral et physique.

Je remercie vivement la ville de Bresson et notamment Audrey Guyomard et Stéphanie Del Vento pour leur soutien dans les démarches de notre association.



Portrait : Raymonde PERNIOLA

Bonjour Raymonde, pouvez-vous vous présenter ?

Je suis Thérapeute Psychocorporelle, Coach et Formatrice Sport Santé Bien-être. Passionnée par la nature humaine, les approches psychocorporelles, énergétiques et posturo-respiratoires,

J'accompagne les personnes à libérer leurs tensions, leurs blocages physiques, émotionnels et mentaux.

Depuis plus de 20 ans, je propose d'emprunter des chemins nouveaux de connaissance de soi, créatifs et évolutifs.

J'ai débuté dans l'animation d'activité physique tout public auprès de la fédération sport pour tous, j'ai poursuivi mon cursus dans le monde du "fitness", j'ai passé un diplôme d'Etat des métiers de la forme, et je me suis spécialisée dans les approches posturo-respiratoires (Méthode Pilates et Méthode De Gasquet).

Parallèlement j'ai occupé des fonctions de formatrice sport-santé-bien-être auprès de la fédération sport pour tous où j'étais chargée de former les futurs animateurs-trices et également transmettre les programmes de prévention (des chutes, diabét'ation, cœur et forme).

Mon expérience personnelle dans la pratique de la sophrologie et de la relaxation, ont modifié peu à peu mon approche.

Une approche pluridisciplinaire

Parce que nous sommes tous différents et que nous avons des besoins différents, j'ai choisi de m'appuyer sur une palette pluridisciplinaire, riche d'expériences et d'enseignements. J'ai axé mon travail autour de trois domaines : le sport, la santé et le bien-être, dans une démarche globale qui appréhende le corps de manière

respectueuse, sous trois aspects : le corps physique, le corps émotionnel et le corps mental.

En fonction des besoins et des objectifs des personnes que j'accompagne, je m'appuie sur des approches posturo-respiratoires, des approches psychocorporelles et de libération émotionnelle.

Dans les activités que vous proposez il y a souvent un lien avec la nature, pouvez-vous nous dire pourquoi ?

La nature occupe également une place importante dans ma vie personnelle et professionnelle.

Elle offre un espace de liberté, propice au ressourcement et au mieux-être. C'est d'ailleurs en ce sens que j'ai inscrit des ateliers "Bain de nature" dans mes propositions d'activité. Des séances au cours desquelles la marche et la méditation font une belle alliance. En forêt ou dans n'importe quel lieu de nature, il se passe quelque chose de particulier.

Liberté et nature sont des mots clés ! Ils définissent très bien ma démarche. C'est d'ailleurs ce que vous pouvez retrouver dès la première page de mon site internet "**LIBRE PAR NATURE**" raymondperniola.fr

Vous avez vécu un temps à Bresson quelles sont tes souvenirs de cette époque ?

J'ai passé plusieurs dizaines d'années à Bresson et les souvenirs sont nombreux !

Un joli village au cœur de la nature. Cette belle nature, que j'affectionne comme vous avez pu le constater. Je l'ai sillonnée seule, en famille, avec mes enfants, avec mes amies et à toutes les saisons. En marchant, en courant, ou simplement en la contemplant.

En 1995, j'ai créé Lud'anim avec



quelques mamans. Une belle aventure au cours de laquelle nous avons œuvré pour les enfants en créant une bibliothèque, les activités du mercredi (cirque, théâtre, danse...) les colos en montagne... une belle vie de village, simple et authentique.

Qu'aimez-vous à Bresson ?

Bien sûr sa localisation au cœur de la nature. J'aime son parc, son cèdre immense, impressionnant, et inspirant... J'aime m'installer en haut du parc pour contempler. J'aime ses petites rues, le Verderet qui s'écoule tranquillement... le four banal... J'aime aussi la dynamique de village. Le goût que les gens du village ont pour créer et entretenir le lien entre les habitants.

Pourquoi avez-vous décidé de faire le stage Self Défense 100% Femmes ?

Il y a 20 ans l'association Lud'anim organisait des séances d'auto-défense GOSHINDO, à destination des adolescents. Le 1er stage de self défense a suscité beaucoup d'intérêt. L'animateur nous a sensibilisé à l'importance d'adopter des comportements ajustés face aux agressions.

Nous avons décidé de réitérer cette expérience. La curiosité est toujours là, en ajoutant le contexte sociétal, les confrontations potentielles aux incivilités.

Raymonde PERNIOLA

Thérapeute psychocorporelle
coach et formatrice sport-santé-
bien-être

www.raymondperniola.fr
contact@raymondperniola.fr

06 89 87 47 61



Savoir quoi planter et quand planter ?

Selon la saison, les bulbes doivent être plantés en décalé. On les regroupe en deux catégories : les bulbes de printemps et les bulbes d'été. Les bulbes à floraison printanière se plantent en automne, de septembre à décembre. Les bulbes à floraison estivale s'installent au printemps souvent après la fin des gelées, d'avril à juillet.

Afin de garnir vos massifs ou les espaces vides aux pieds de vos arbres ou arbustes, les bulbes sont une solution très simple.

Voici quelques exemples de bulbes de printemps :

Les tulipes, les jacinthes, les jonquilles, les narcisses, les muscaris ou les crocus.



Voici quelques exemples de bulbes d'été :

Les célèbres dahlias, lys, arums ou callas.



Entretien des haies : informations - réglementation



Les plantations d'arbres, arbustes et arbrisseaux sont soumis à des règles et doivent respecter la réglementation des articles 670 à 673 du Code Civil, à savoir :

⇒ Les plantations dont la hauteur dépasse (ou dépassera) les 2 mètres doivent être plantées à plus de 2 mètres de la limite de propriété,

- ⇒ Les plantations dont la hauteur ne dépassera pas les 2 mètres doivent être plantées à plus de 0,50 m de la limite de propriété,
- ⇒ Le propriétaire doit élaguer régulièrement ses plantations quand elles débordent sur une propriété voisine ou sur la voie publique (trottoir, rue, chemin communal,...). La coupe doit se faire à l'aplomb de la limite de propriété.

L'entretien des haies

Les haies abritent de nombreuses espèces : refuges pour certains mammifères comme les hérissons ou les chauve-souris, elles sont aussi indispensables au cycle de vie de nombreuses espèces d'oiseaux et

d'insectes. C'est notamment pour cette raison qu'il est interdit de procéder à des travaux de taille ou d'élagage durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux, du 16 mars au 15 août, pour les exploitants agricoles.

Pour les particuliers, il n'existe pas de règle spécifique en matière d'entretien des haies, mais au printemps la plupart des haies est susceptible d'abriter des espèces protégées. L'article L411-1 du code de l'environnement interdit de détruire ou perturber ces espèces et leurs habitats.

En tous cas, **le meilleur moment pour procéder à des travaux sur les haies s'étend de septembre à février, en dehors des périodes de reproduction des oiseaux.**



Zoom sur deux plantes envahissantes

L'ambroisie

Caractéristiques

- Reproduction par dissémination des graines.
- Les graines peuvent rester en état de dormance avant de germer pendant 1 à 40 ans.

Impacts sur le milieu

Cette espèce peut engendrer des impacts pour la santé humaine : fort allergène



Méthodes de contrôle

- **Arracher** manuellement pour les petites populations, avant la floraison (avant juillet).
- **Faucher** les grandes populations, couper à 2-6 cm si l'ambroisie est majoritaire sur le terrain, autrement, couper à 10-15 cm pour favoriser les espèces concurrentes. Deuxième fauchage à faire fin août.
- **Replanter** des espèces endémiques car l'ambroisie profite des sols nus pour s'y installer.
- **Gestion** par pâturage possible.

La Renoué du Japon

Caractéristiques

- Reproduction asexuée principalement à partir de fragments de rhizomes et boutures de tiges au niveau des nœuds.
- La durée de vie végétative d'un rhizome/fragment est de 10 ans !



Impacts sur le milieu

- Crée des peuplements mono-spécifiques qui impactent la biodiversité et perturbent la régénération naturelle des forêts alluviales.
- Accélère l'érosion des berges.
- Gêne la circulation et les accès.
- Racines capables de fissurer le béton (ouvrages).

Méthodes de contrôle

- Nouveaux foyers : **arracher** les jeunes plants 7 fois/an.
- Plants isolés : **arracher** au printemps, **sem** des plantes indigènes, **répéter** sur une période de 5 ans.
- Massif modéré : **faucher** manuellement 6 fois/an et **planter** des espèces indigènes en automne et/ou **bacher**, sur une période de 5 ans.
- Massif important : **faucher** manuellement 3 fois/an et **planter** des espèces indigènes en automne et/ou **bacher**, sur une période de 5 à 8 ans pour contrôler le massif.
- **Mettre** des obstacles physiques à la progression des rhizomes (ex : barrières plastiques).
- **Eviter** autant que possible la dissémination des fragments de racines et de tiges.
- **Ne pas utiliser** de débroussailleuse, ni d'épareuse.
- **Proscrire** la fauche unique qui stimulera la croissance de la plante au lieu de la freiner.
- **Rester** vigilant lors du transport et de la gestion des déchets verts et de la terre potentiellement infestée. **Emmener** les déchets dans des sacs hermétiques en centre agréé pour incinération ou **stocker** sur place sur sol imperméable ou surélevé en évitant tout contact avec le sol naturel, à l'abri du vent pour éviter la dissémination et la création de nouveaux massifs.

Extrait de la brochure "Identifier et gérer les espèces exotiques envahissantes", téléchargeable sur le site Internet : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/> ou disponible en format papier en mairie.



Ouverture d'un nouveau cabinet pluridisciplinaire à Bresson

Nous avons le plaisir de vous accueillir depuis le 1er septembre au cabinet Thera4, 3 place des Tilleuls, 38320 Bresson.

Notre cabinet regroupe quatre professionnelles de santé, trois Masseurs-kinésithérapeutes et une psychomotricienne. De parcours et de formations différentes, nous allions nos savoirs faire pour répondre aux besoins des patients de Bresson et des alentours.

- **Corinne Joisson, Nathalie Starck et Solène Charon** vous proposent des prises en charge pour enfants et adultes en kinésithérapie, au cabinet ; ou en balnéothérapie au sein de la structure Hôpital Sud.
- **Stephanie Ballester**, en psychomotricité, met l'accent sur les troubles des apprentissages et l'accompagnement familial. Elle propose également selon les besoins des ateliers en groupe avec une prise en charge pluridisciplinaire.

De plus, Corinne Joisson vous propose des prises en charge pour enfants et adultes en Hypnose ou en Hypnomassage pour que vous puissiez mobiliser pleinement vos ressources, modifier certains comportements, vous permettre de traverser une période difficile.

Prise de rendez-vous en ligne sur

www.cjhypnose.fr
ou par téléphone au 06.95.09.08.21.

- Nathalie Starck, qui mutualise diverses techniques pour une prise en charge globale, propose également des massages bien-être et tout prochainement des cours de yoga.
- Solène Charon est également Ostéopathe D.O et accueille tous les patients du nourrisson à la personne âgée.

Pour prendre rendez-vous ou obtenir plus d'informations vous pouvez nous contacter au 04.76.24.05.68.

*Stephanie Ballester, Solène Charon,
Corinne Joisson, Nathalie Starck.*



Nouveau : Découvrez Les Expertes, votre institut de beauté à Bresson

Ouvert en octobre 2024, l'Institut Les Expertes vous accueille dans un espace pensé pour la beauté et le bien-être. Spécialisé dans la beauté du regard, la prothésie ongulaire et les formations professionnelles, notre institut se distingue par son haut niveau d'expertise et sa passion pour l'art du soin personnalisé.

Notre équipe de professionnelles, dévouées et à l'écoute, vous reçoit dans un cadre moderne et chaleureux. Nous mettons un point d'honneur à offrir un savoir-faire de qualité et une attention sur mesure pour chaque cliente.

Que ce soit pour sublimer votre regard, embellir vos ongles ou approfondir vos compétences grâce à nos formations, Les Expertes vous garantit une expérience unique et entièrement adaptée à vos besoins.

Faites confiance à notre équipe passionnée pour une parenthèse beauté qui saura répondre pleinement à vos attentes



**INSTITUT LES EXPERTES
33 RUE DE LA MARITELLE
38320 BRESSON**

Site internet : www.institut-les-expertes.com



Réunion de rentrée

Le mardi 3 septembre, les parents se sont retrouvés à l'école pour découvrir le nouveau guide périscolaire édité par la mairie. Lors de cette réunion, comme chaque année Madame le Maire, Stéphanie DEL VENTO adjointe aux affaires scolaires et sociales et Hélène MARGUERITTE, adjointe aux finances ont fait un tour d'horizon sur les nouveautés à l'école.

Quoi de neuf cette année pour la jolie école Sous-Georges ?

Le périscolaire accueille deux nouvelles personnes Agnès et Céline qui auront en charge les enfants sur les temps du restaurant scolaire et l'accueil du soir.

API, prestataire du restaurant scolaire,

ayant fait ses preuves l'an dernier, a été reconduit sur le même schéma que l'année dernière à savoir un menu avec cinq composants. Aucune augmentation tarifaire appliquée cette année. Madame le Maire a rappelé aux parents de faire remonter en mairie les retours des enfants concernant les repas de la cantine.

Des ateliers créatifs et du sport sont au programme cette année sur le temps périscolaire : une valeur sûre pour les enfants.

À l'occasion de cette réunion, l'ancienne équipe de l'association du Sou des écoles a présenté son engagement et a invité les nouveaux parents à s'investir.

Une belle année en perspective pour tous les enfants !



L'âge de la retraite a de nouveau sonné pour Michèle !

C'est le 09 mars 2016 que Michèle a poussé les portes de l'école dans le cadre d'un remplacement sur le temps de cantine. Etant déjà à la retraite, elle souhaitait donner de son temps pour continuer à être active. Depuis ce jour, son amour pour les enfants et son professionnalisme a perduré jusqu'en juin dernier. Malgré son envie de continuer cette activité, la Municipalité n'a pas eu d'autre choix que de lui "imposer" une retraite bien méritée.

En tant qu'animatrice périscolaire, Michèle aimait partager avec les enfants sa passion pour le chant et surtout la danse. Elle continue à être présente et investit sur tous les événements de la commune. Aussi, ce n'est qu'un petit "au revoir" qui lui a été rendu à la hauteur de son engagement.



Une nouvelle animatrice périscolaire

Céline a rejoint à la rentrée l'équipe périscolaire déjà composé de Sébastien, Aurélie et Marie-Laure. Après 10 années en tant qu'assistante maternelle à son domicile, elle a souhaité mettre ses compétences auprès des enfants au sein de notre service périscolaire.

Elle est présente sur le temps du midi, principalement avec les enfants de la classe maternelle et durant l'accueil du soir. Elle s'occupe également de l'entretien des locaux de l'école en collaboration avec Marie-Laure.

Ses passions pour les activités et les jeux font le bonheur des enfants !.

Depuis la rentrée, suite au départ de Michèle, différents animateurs se sont succédés sur le poste d'animateur périscolaire cantine.

Aussi, la commune est toujours à la recherche d'une personne souhaitant quelques heures de travail (9h par semaine) ayant de l'expérience auprès des enfants et envie de partager avec eux des activités manuelles ou artistiques.

N'hésitez à postuler !

NOUS RECRUTONS



Action sociale

SEMAINE BLEUE - Journée du mardi 1er octobre à Bresson

Cette année, l'édition de la Semaine Bleue avait pour thème « Bougez ensemble pour entretenir la flamme ». Ainsi, c'est autour d'une belle journée événement qu'une dizaine d'habitants a pris part aux différentes activités proposées par la commune de Bresson, en lien avec les communes voisines de Poisat et d'Eybens.

En matinée, c'est autour d'un café d'accueil que les premiers échanges se sont faits et après un petit temps d'introduction place à un cours de gym douce, animé par Raymonde de l'association Lud'Anim. En fin de matinée, et pour se mettre l'eau à la bouche, c'est Mme Nathanaëlle GODBILLE, nutritionniste, qui a animé un petit atelier autour de l'alimentation, facteur essentiel d'une bonne santé... pour bien bouger !

En après-midi, malgré un temps pluvieux, c'est depuis le parc de la mairie que Thibault, envoyé par Expérience Nature, a conduit une balade de 2 heures sillonnant le village à la découverte des plantes comestibles, utiles et/ou médicinales.



Nouveauté : La commune propose une Mutuelle Communale



La mairie noue un partenariat avec la mutuelle Entrenous, mutuelle iséro-savoarde de proximité,

dont le siège social est basé à Chambéry. Cet organisme a pour mission de garantir à ses adhérents l'accès à une protection sociale complémentaire de qualité, pour une prise en charge optimale de leurs frais de santé.

Grâce à ce partenariat, les habitants de BRESSON, ainsi que les personnes justifiant d'une activité professionnelle sur la commune, pourront accéder à des offres de complémentaire santé attractives, sans questionnaire médical. Un large choix sera proposé, parmi 7 niveaux de garantie, à tarifs maîtrisés. Les garanties sont modulables au sein d'un même foyer, sans aucune limite d'âge.

En synthèse, l'offre « Mutualiste » en complémentaire Santé Mutuelle Communale de la mutuelle Entrenous s'adresse indifféremment à tous les 0-99 ans, qu'ils soient jeunes (avec ou sans emploi), étudiants, en couple, célibataires, familles ou séniors ; ainsi qu'à tous les travailleurs non-salariés : agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, auto-entrepreneurs...

Une réunion publique aura lieu le jeudi 23 janvier 2025 à 17h en mairie, s'en suivront des permanences, de la mutuelle, en mairie aux dates suivantes (sur rendez-vous - prise de rendez-vous à partir de la réunion publique) :

- 24 et 31 janvier
- 7 et 21 février
- 7 et 21 mars





Entrée spectacle

Dans le Bresson Mag' n°44 d'avril 2024, la commune proposait aux Bressonnais de plus de 65 ans de participer à un séjour à Turin. Les personnes n'ayant pu se rendre en Italie pouvaient, sur inscription, bénéficier d'une place à la Comédie de Grenoble. **Ainsi, 22 personnes pourront assister au spectacle de leur choix parmi la programmation des douze prochains mois.**



Soirée d'Halloween : 1ère édition

Le jeudi 31 octobre à 18h30, sur le parvis de la mairie, se sont donnés rendez-vous parents et enfants déguisés pour célébrer la fête d'Halloween. C'est sur un fond de musique effrayante et à travers une histoire racontée que petits et grands ont entamé une déambulation à travers le parc.

Les participants ont déambulé dans le parc et ont rencontré différents personnages : la Dame blanche, Dracula ainsi que le fantôme solitaire.

Le parcours s'est terminé par la traversée de l'énorme toile d'araignée qui a amené tout le monde aux portes de la mairie où la salle des mariages a été spécialement transformée pour l'occasion. Au menu : stand de tatouages, distributions de bonbons, jus de sorcière agrémentée d'œil de souris, doigts de géants et chips fantômes attendaient d'être dévorés !

Les enfants ont aussi pu apprécier les incroyables tours de magie de M. Claude DARMON, qui a eu du mal à s'arrêter tant les enfants en redemandaient. Petits monstres et petites sorcières ont ensuite regagné leurs lits pour on l'espère faire de jolis rêves remplis de citrouilles et de magie... avant un nouveau rendez-vous l'année prochaine.

La mairie remercie tout particulièrement Véronique PEROTTINO, José STEVANT et Pascal DEVAUCOUP



LES BORNES TEXTILES : PLUS NOMBREUSES ET PLUS PRÈS DE VOUS

Pour multiplier les solutions de collecte des vêtements, chaussures et linge de maison, les bornes éphémères de collecte des textiles ont été mises à disposition de façon pérenne sur 39 communes métropolitaines depuis la rentrée 2024. Ainsi, vous retrouverez une borne sur Bresson, Place des Tilleuls, à côté des bacs de tris.

Depuis les années 80, nous avons doublé notre consommation de textile. On achète deux fois plus de vêtements et on les garde deux fois moins longtemps. En moyenne, les métropolitains jettent à la poubelle 7 kilos de vêtements et chaussures tous les ans. Pour réduire l'impact de ces textiles, il est préférable de moins et mieux consommer, d'acheter des vêtements d'occasion ou de les faire réparer plutôt que de les jeter.

Ce dispositif vise à réduire les textiles qui arrivent encore trop souvent dans la poubelle. L'enjeu principal est de valoriser le plus localement possible les textiles collectés.

Que peut-on déposer dans ces bornes ?

- ⇒ Vêtements en bon état mais aussi, usés, troués ou déchirés,
 - ⇒ Linge de maison : draps, serviettes éponges,
 - ⇒ Chaussures (tissu, cuir ou plastique)
- TOUT Y VA !**

Les seules restrictions : pas de textiles humides ou souillés (risques de moisissures ou de pollution), ni de maroquinerie.



Où vont les textiles collectés ?

4 opérateurs locaux et solidaires, répartis par secteurs géographiques, ont la charge de la collecte, du tri et de la valorisation de ces textiles : La Remise, Tri-Vallées, Emmaüs et Le Relais.

En fonction de l'état des textiles, ils seront triés puis valorisés de la façon suivante :

- ⇒ 58,6% seront réutilisés : c'est-à-dire donnés ou revendus en boutique de seconde main en France ou bien à l'étranger.
- ⇒ 32,6% seront recyclés selon différents procédés :
 - Coupe : découpés en carré, les textiles deviennent des chiffons pour l'industrie.
 - Défibrage : quand les fibres sont refilées, de nouveaux textiles sont fabriqués. Les chaussures redeviennent des semelles.
 - Effilochage : réduits en fibres, les textiles peuvent devenir du rembourrage de coussin, de l'isolant pour les bâtiments, des filtres...
 - Broyage : coupés en lanières ou broyés, les textiles peuvent intégrer des dizaines de produits : depuis le sol des terrains de sports, à la neige artificielle des sapins ! Car les fibres donnent de la flexibilité aux matériaux.
- ⇒ 8,8% seront éliminés afin d'être valorisés énergétiquement.

Quelles sont les autres solutions ?

En dehors de ces bornes, vous pouvez donner vos textiles, linge de maison et chaussures :

- ⇒ Dans les bornes déjà présentes dans les déchèteries de la Métropole
- ⇒ Dans de nombreux points associatifs.

Enfin, pour boucler la boucle, si vous souhaitez renouveler votre garde-robe pensez à vous rendre dans les friperies ou boutiques associatives... l'économie circulaire est encore le meilleur moyen de réduire ses déchets. Retrouvez toutes les adresses sur le site web de la Métropole, rubrique "Don, réemploi, réparation" sur :

grenoblealpesmetropole.fr/reemploi



COLLECTE DÉCHETS JOURS FÉRIÉS

Le service déchets de Grenoble Alpes Métropole vous informe que la collecte des déchets ménagers du mercredi 25 décembre est reportée au jeudi 26 décembre et la collecte du mercredi 1er janvier 2025 s'effectuera le jeudi 2 janvier 2025.

P'TIT MARCHÉ DE BRESSON

Depuis la rentrée, notre joli marché a revêtu ses couleurs d'Automne !

Rejoignez-nous tous les jeudis de 16h30 à 19h30 dans une ambiance conviviale !

Ce marché à besoin de vous pour vivre le plus longtemps possible !



8 mai 2025 : 80ème anniversaire



La commune souhaite célébrer avec vous le 80^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale le 8 mai prochain.

Dans le cadre de la préparation de cet événement, le Groupe patrimoine est à la recherche de photos, lettres, documents, témoignages...

sur toute la période 39/45.

Si vous avez dans vos archives personnelles un souvenir sur cette période, contactez-nous, ou si besoin nous viendrons à votre rencontre

Balade Bresson-Eybens-Poisat

Dans le cadre de la convention liant nos 3 communes, l'idée a été émise de créer un sentier de balade permettant de cheminer sur les 3 communes. Le thème retenu est "Nature & Patrimoine". Afin de créer ce sentier, il a été souhaité que les habitants fassent partie du projet. Alors pour échanger, trouver des idées de cheminement, de points remarquables, toutes les personnes désirant y prendre part, sont conviées à participer à une première rencontre le mardi 8 avril 2025 à 8h30 au départ de la maison des habitants Iliade (10 place Condorcet à EYBENS). Si cela vous intéresse ou si vous avez besoin de plus de renseignements, faites-vous connaître en mairie !

Comptage routier : Rue du Bois

Notre village est parfois le théâtre d'infractions au code de la route. La rue du Bois ne fait pas exception et c'est pourquoi la commune a mis en place, avec le concours du service dédié de Grenoble Alpes Métropole, un comptage routier, sur une durée d'une semaine sur cette portion de route. Il a été constaté que durant cette semaine d'observation, 484 passages de véhicules ont eu lieu, avec pour vitesse moyenne 18.7 km/h. C'est un point très positif car la vitesse moyenne est en deçà de la vitesse maximale autorisée (30km/h dans tout le village pour rappel) mais qui se trouve être totalement adaptée au vu du relief de cette route.



Rencontre avec une auteure

Les communes de Bresson, d'Eybens et de Poisat, accueilleront début avril 2025 Madame Corinne DREYFUSS, auteure et illustratrice de livres d'enfants pour le niveau maternelle. Elle animera des ateliers dans les classes maternelles des 3 communes ainsi que des ateliers tout public à la médiathèque d'Eybens ; de plus une exposition de ses réalisations sera visible à la Médiathèque de l'Odyssée aux mois de mars et avril 2025.

Informations pratiques : modification des horaires

Les bénévoles de la bibliothèque située à la Maison des Associations vous accueillent,

- le mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h,
- le jeudi de 17h30 à 19h30,
- le vendredi après-midi tous les quinze jours pour l'école
- le samedi de 10h à 12h

L'ensemble du catalogue est disponible à l'adresse suivante :

<https://bresson.bibeenligne.fr>



Pour nous contacter : **04 76 03 15 94**
ou bibliotheque@village-bresson.fr

L'inscription est gratuite, et vous donne accès à la médiathèque de Grenoble

<https://numotheque.grenoblealpesmetropole.fr/>

Au mois de novembre, de nouveaux livres seront à découvrir dans notre bibliothèque



Infos diverses



NAISSANCE

- Livio, Maurice, Alessio TIERTANT MATHIEU, né le 27 septembre 2024, de Mme Camille MATHIEU et M. Tom TIERTANT
- Charlie, Joël ROUSSELOT, né le 26 octobre 2024, de Mme Fanny GODFROY et Simon ROUSSELOT



Décès

- Raymonde PERNIN épouse PORCHER décédée le 10 septembre 2024
- Charles, Louis, Germain LAURENT décédé le 22 octobre 2024



Agenda

- 13 décembre : Marché de Noël
- 17 décembre : Repas de Noël des anciens
- 19 décembre : Noël des enfants de l'école
- 17 janvier : Vœux du Maire

- 23 janvier : Réunion publique d'information de la Mutuelle Entre Nous
- 23 janvier : Réunion publique, présentation du projet de l'église
- 21 février : Spectacle de magie

Informations pratiques



MAIRIE

11 Grand'Rue - 38320 BRESSON
Tél. 04 76 25 26 61 - Fax 04 76 25 35 55
mairie@village-bresson.fr
www.village-bresson.fr

Lundi 9h00 - 12h00 / 14h30 à 17h30
Mercredi 9h00 - 12h00
Vendredi 9h00 - 14h00 sans interruption

Marché hebdomadaire le jeudi de 16h30 à 19h30



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

7 Grand'Rue
Tél. 04 76 03 15 94

bibliotheque@village-bresson.fr
https://bresson.bibenligne.fr

Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00
Jeudi de 17h30 à 19h30
Samedi de 10h00 à 12h00.



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

3, rue Malakoff
38031 GRENOBLE Cedex 01
Tél. 04 76 59 59 59
Fax 04 76 42 33 43
www.lametro.fr

Déchets et Voirie
N° vert 0 800 500 027 (n° gratuit)

Eau potable

Tél. 04 85 59 50 00

Régie assainissement (eaux usées)

Tél. 04 76 98 24 27

Directrice de la publication : Audrey GUYOMARD

Comité de rédaction : Audrey GUYOMARD - Hélène MARGUERITTE - Adeline GANNAT - Anne-Laure COSS.

Création graphique : B2C Communication - www.b2c-communication.fr

Impression : Manufacture d'Histoire Deux Ponts - Tirage : 400 ex. en papier recyclé - Dépôt légal : à parution.



NUMÉROS D'URGENCE

SAMU 15
Police/gendarmerie 17
Pompiers 18

Centre anti-poison 04 72 11 69 11
Urgences médicales non vitales (soir et week-end) 0 810 15 33 33

Enfance maltraitée 119
Violences Femmes 3919

Urgence gaz GRDF 0 800 47 33 33
Urgence Eau potable 04 57 04 07 77
Urgence électricité 09 72 67 50 38
ENEDIS